



for a toxics-free future

IPEN Intervention on Amalgam Amendment to Annex A

Given by Gilbert Kuepouo

26 November, 2019

Monsieur le Président,

Je suis Gilbert KUEPOUO du Centre de Recherche et d'Education pour le Développement (CREPD), au Cameroun, membre de IPEN.

IPEN voudrait commencer par saluer l'annonce faite hier par l'Honorable Ministre de l'Environnement et des Forêts de l'Indonésie d'interdire l'amalgame dans son pays en 2020. Les progrès vers une dentisterie sans mercure en Afrique notamment en Zambie, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Nigéria, et à l'Île Maurice sont à saluer.

En 1991 déjà, l'Organisation Mondiale de la Santé sonnait l'alarme sur le fait que le mercure contenu dans l'amalgame était **la plus grande source de vapeur de mercure élémentaire dans les milieux non industrialisés. Dans nos travaux de terrain dans les cabinets dentaires en Afrique, nous avons pu nous rendre compte de ce fait. La science nous enseigne que les deux formes de mercure les plus toxiques sont le méthylmercure et la vapeur de mercure élémentaire !**

La science nous enseigne aussi l'amalgame implantée dans la bouche dégage la vapeur de mercure pendant la mastication ; ce qui représente une source d'exposition chronique humaine importante au mercure. C'est justement ce type d'exposition qui pose problème, particulièrement chez les enfants et les femmes en âge de procréer.

La Convention de Minamata aborde la question d'amalgame à travers une série de mesures d'incitation progressives dans la 2^{ème} Partie de l'Annexe A à la différence d'autres produits contenant le mercure ajouté qui ont une date d'abandon définitif dans la 1^{ère} Partie.

Mais, par un **glissement progressif du sens**, certains acteurs sont en train de nous amener à penser que cette 2^{ème} Partie de l'Annexe A ordonne l'accélération de l'utilisation des séparateurs dans les cliniques dentaires et que le problème serait uniquement de régler la mauvaise gestion des déchets des amalgames ! De notre point de vue, l'enjeu c'est de s'accorder sur une date d'abandon de l'utilisation de l'amalgame pour les plus vulnérables d'abord et pour tout le monde par la suite. !

L'amendement Africain est inspiré par un contexte de sensibilité évidente au problème de l'utilisation de l'amalgame dans cette région, et devrait être abordée en gardant à l'esprit ce contexte, la décision que cette conférence prendra sur cette question fixera l'opinion publique sur la sincérité de la Convention Minamata à véritablement protéger la santé humaine et l'environnement du d'une des sources les plus importantes de pollution mercurielle.

Merci Monsieur le Président.